

NOUAKCHOTT INFO

488

QUOTIDIEN

DU MERCREDI 27 AOÛT 2003

Après la liberté provisoire,

Les islamistes aspirent au classement de leur dossier

Ainsi, cette libération, qui succède à moins de 24 heures à celle de M Chbih Ould Cheikh Melainine, le leader du front Populaire, vient-elle confirmer encore une fois, la détermination de Ould Taya à décrier la scène politique et à éclaircir l'atmosphère assombrie ces derniers mois par les arrestations des Imams de mosquées et les conséquences de la tentative de putsch du 8 juin 2003.

Bien que la justice mauritanienne ne se soit prononcée que pour une liberté provisoire des islamistes, il est vrai que la décision en elle-même dénote d'une réelle volonté du pouvoir d'en finir avec cet encombrant dossier. D'abord parce qu'une certaine idée des nos chers Ouléma risque d'en pâtir; ensuite parce que l'opposition ne s'embarrasse pas de pincettes pour fustiger le Pouvoir, en utilisant ce dossier et enfin parce que l'élection présidentielle du 7 novembre aurait un goût particulier si ces religieux restaient en taule.

Pourtant, même libérés, les islamistes présumés, accusés de chercher à instaurer "un Etat théocratique dictatorial opposé à la démocratie" et de travailler "sous le couvert de l'extrémisme", utilisant "des mosquées, des madrassa (écoles coraniques) et la rue pour vulgariser leur théorie", ont refusé, un laps de temps, de sortir de la prison et ont fait un pied de grue dans la cour de Baila pour protester contre

cette mesure arguant que ni eux, ni leurs avocats ne l'ont demandé et qu'ils lui préfèrent aller à un jugement.

La confrontation avec les geôliers ne durera pas longtemps car les islamistes seront sortis par la force. "Nous avons refusé de sortir de la prison pour protester contre (...) cette mesure arbitraire prise par la justice contre notre gré", a déclaré Ishak Ould Keihil, directeur de l'organisation caritative des Emirats arabes unis en Mauritanie.

Décidés à obtenir la fin des poursuites à leur encontre (que laissent entrouvertes la procédure de liberté provisoire), les islamistes ont tenu après leur sortie de prison un mini-meeting devant la palais de justice.

Au cours de ce mini-meeting Mohamed El Hacem Ould Dedew a déclaré " nous avons été libérés comme nous avons été arrêtés : sans qu'on ne sache pourquoi. Aujourd'hui nous voulons savoir pourquoi nous avons été arrêtés "

Par la suite Moctar Ould Mohamed Moussa a commencé son mot en scandant des slogans comme "Vive la démocratie", "Vive la constitution", "Non à l'oppression. Nous exigeons une tribune qui nous permettra de nous exprimer"

Le lendemain, mardi et devant l'impossibilité d'accéder au Palais de Justice, un conclave fut tenu dans la mosquée Ibn Abass dans le but de prendre

une décision quant aux choix qui se proposent : à savoir exiger un jugement ou retourner en prison. Les islamistes sont sortis de ce conclave aux environs de 14 heures, l'après midi et le magistrat Lemrabott Ould Mohamed Lemine a été désigné porte-parole du groupe. Les anciens détenus se sont ainsi donné le temps de réfléchir jusqu'au jeudi prochain.

A 18 heures, ce même après midi, Ould Dedew, Ould Mohamed Moussa, Ould



Mohamed Lemine et Ould Cheikhna ont tenu un point de presse dans un domicile situé à Teyarett auquel ils ont convié la presse nationale et internationale. Au cours de ce point de presse Ould Dedew a remercié

les mauritaniens, les media, la société civile et les leaders politiques pour la solidarité manifestée au cours de leur détention avant de céder la parole à l'ex-ambassadeur M Ould Mohamed Moussa qui a lié leur interpellation au contexte local et international.

Un contexte local qui dictait 'la recherche d'un bouc émissaire' et un contexte international où l'islam est lié au terrorisme, c'était ça les pierres angulaires sur lesquelles reposaient l'affaire devait-il conclure.

A son tour le magistrat Lemrabott Ould Mohamed Lemine a insisté en parlant du dossier 454/2003 de l'absence de faits et de preuves. La procédure a-t-il poursuivi a été initiée par une structure non habilitée et les questions ont tourné pour la plupart sur les croyances des prévenus et non sur des actes passibles de poursuite. Et le magistrat de préciser qu'avec la liberté provisoire l'instruction n'est pas close. La différence c'est qu'avant, "le juge instruisait notre

dossier alors que nous étions en détention préventive pour les quelles les délais ont été largement dépassés alors qu'aujourd'hui il lui est loisible de la faire avec nos en dehors des cellules. "

Le dernier à prendre la parole fut M Sid'Amar Ould Cheikhna qui a souligné l'instrumentalisation des media de l'Etat au service de la diabolisation des détenus ajoutant " si nous étions terroristes on aurait pu profiter du vide laissé le 8 et 9 juin pour faire des actes condamnables, mais nous ne croyons pas à la violence même si le pouvoir veut faire de nous des extrémistes. "Toujours est-il qu'à moins de 80 jours de la présidentielle prochaine,

Ould Taya aura donné la preuve à l'opinion nationale et internationale, venue le lui demander qu'il dise oui à la magnanimité et à l'indulgence en libérant par tous les moyens (grâce présidentielle, liberté provisoire) les prisonniers qu'on accuse à tort ou à raison d'avoir cherché à porter atteinte à l'ordre constitutionnel et à l'unité nationale. Une manière de dorer le blason et de donner à la présidentielle du 7 novembre prochain toutes les chances pour qu'elle se déroule dans de bonnes conditions.

IOM & MOK